

TE38

BUREAU du 24 novembre 2025

DÉCISION N° 2025-103

Objet : Maîtrise d'ouvrage déléguée - Éclairage public

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marylin ARNDT, Denis DELAGE, Maurice DELPHIN, Bernard GUILLARME, François GUILLLIER, Bernard JULLIEN, Patrick KATANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Guido MARTOIA, Alain MEUNIER, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Philippe ZUCCARELLO, membres du Bureau.

Vu la délibération n° 2022-113 du 03 octobre 2022 portant sur les modalités d'intervention sous maîtrise d'ouvrage tiers en éclairage public ainsi que la délégation donnée au Bureau relative à la conclusion des conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage en découlant ;

Vu les demandes de coordination de travaux éclairage public recevables connues à ce jour ;

TE38 peut intervenir à la demande d'une personne morale tierce en maîtrise d'ouvrage déléguée pour leur projet de travaux d'investissement d'éclairage public dès lors qu'une coordination technique avec des travaux sous maîtrise d'ouvrage de TE38 est nécessaire.

La programmation de la réalisation de la maîtrise d'ouvrage déléguée en éclairage public suivra celle des travaux réalisés en coordination.

Les travaux d'investissement ainsi réalisés (y compris les études éventuelles) sont intégralement financés par la commune/EPCI et ce, en application du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle établis entre les parties. La rémunération de la maîtrise d'ouvrage déléguée à la charge de la commune/EPCI s'élève à 8% du montant estimatif HT de l'opération (études et travaux). La TVA est à payer et à récupérer par la commune/EPCI.

Les missions et responsabilités de chacune des parties ainsi que les flux financiers en découlant sont définies dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

- D'autoriser la réalisation de l'opération suivante sous maîtrise d'ouvrage déléguée :
 - CHAVANOZ - Opération EP - route de Belmont
- De valider la liste actualisée des opérations pour 2025 au titre du programme d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage déléguée à TE38 ;
- De valider l'(les) enveloppe(s) financière(s) prévisionnelle(s) et la(les) rémunération(s) de TE38 correspondante(s) ;

- D'approuver la(es) convention(s) de maîtrise d'ouvrage déléguée, à conclure avec le(s) maître(s) d'ouvrages ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la(les) convention(s) et à prendre toutes dispositions y concourant ;
- D'engager en section d'investissement les crédits correspondants en dépenses sur le compte 4581XXX et en recettes sur le compte 4582XXX ;
- D'engager en section de fonctionnement les crédits correspondants à la rémunération de TE38 sur le compte 706888.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)

Collectivités	Libellé de l'opération	Libellé de l'opération réalisée en coordination	Etat d'avancement	Enveloppe prévisionnelle des travaux (TTC)	Rémunération MOD (8% sur le HT)	Présentation Bureau pour information	Validation Bureau pour attribution
Collectivités	Libellé de l'opération	Libellé de l'opération réalisée en coordination	Etat d'avancement	Enveloppe prévisionnelle des travaux (TTC)	Rémunération MOD (8% sur le HT)	Présentation Bureau pour information	Validation Bureau pour attribution

Eclairage Public MO déléguée (coordination travaux DPE uniquement à partir 1/1/2023) - ENVELOPPE 2025			BP :	100000			
EN ATTENTE D'AUTORISATION							
1 BOUVESSE-QUIRIEU	1	DC	E.P. - hameau ENIEU	PBC	33 100	2 153	09/10/2023
2 CHAVANOZ	1	DC	E.P. - route de Belmont	PBC	36 600	2 499	13/01/2025
				Sous-total attribution bureau novembre 21			24/11/2025
INSTANCES 2025				Montant total 2025	69 700	Déjà attribuées	69 700
						SOIT	70%
Eclairage Public MO déléguée - Programmation en attente, 2026 et suivantes							
CHAVANOZ	1	DC	E.P. - rue du Prieuré	DP	31 800	2 082	07/04/2025
TOTAL Programmation 2026 et suivantes					31 800		